



Remises d'ordre

publié le 01/08/2021 - mis à jour le 30/08/2022

Les remises d'ordre sont des déductions appliquées sur le coût de la demi-pension en fonction de certaines circonstances.

Ci-joint le texte précis issu du règlement départemental de restauration.

La remise est faite soit sur le trimestre concerné, soit sur le suivant.

Son montant correspond au prix du repas journalier.

Document joint



[Remises d'ordre](#) (PDF de 303.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.